

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

E20

Validation APD façade nord de l'église Notre-Dame de Marmande.

Plusieurs campagnes de restauration ont été portées par la municipalité sur l'église Notre-Dame et la chapelle Saint-Benoît, édifices classés au titre des monuments historiques.

Une première étude de diagnostic préalable avait été réalisée pour l'église Notre-Dame en juin 2004. Une deuxième étude de diagnostic préalable avait été réalisée pour la chapelle Saint-Benoît en décembre 2007.

Pour que le Conseil Municipal puisse déterminer en toute connaissance de cause les restaurations futures sur les monuments historiques appartenant à la commune, il a été proposé de réaliser une étude de diagnostic sur les façades nord et ouest de l'église Notre-Dame. En effet, celles-ci présentent quelques désordres notamment au niveau des maçonneries, des sculptures et des vitraux.

Le diagnostic a permis de déterminer les opérations de sauvegarde à réaliser et les coûts inhérents.

En mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'une étude de diagnostic sur les façades nord et ouest de l'église.

Après procédure de marchés publics, la mission a été confiée à l'agence Stéphane Thouin Architecture basée à Agen. Les résultats ont été transmis en mars dernier.

A la suite du rendu de l'étude en mars 2016, un plan de travaux pluriannuel est envisagé. En septembre 2017, l'APS, avant-projet-sommaire, a été validé par le Conseil Municipal.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'APS proposé par le Cabinet Thouin, APS conforme à l'APD sur un plan budgétaire et des contenus de réalisation.

Les aides des partenaires connues à ce jour, prennent en charge les coûts des travaux à la hauteur de taux suivante :

- DRAC NA, 40%, Région NA, 15%, Département Lot-et-Garonne, 25% (d'un plafond maximal de 168 000 euros).

Un démarrage des travaux serait possible début juillet 2018, après Garorock.

- Durée des travaux : 4 ou 5 mois.

Tranche 1 - ferme – Elévation Nord.

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Maçonnerie – Pierre de taille : | 140 131 € |
| Sculpture : | 21 045 € |
| Menuiserie : | 39 230 € |
| Vitraux : | 30 958 € |
| Couverture : | 9 156 € |
| Total HT : | 240 520 € |
| | |
| TVA : | 48 104 € |
| | |
| Total TTC : | 288 624 € |

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Tranche 1 : (Nord) : Etablir des demandes de subvention par année civile.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré**

- Approuve** la validation de l'Avant-Projet-Sommaire pour la façade Nord de l'église Notre - Dame de Marmande.
- Précise** que le montant des travaux sera inscrit au budget 2018 sur l'enveloppe correspondante.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être octroyées et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 juin 2018

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28.10.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.10.2018.



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET